

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant *franco* un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES :
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES :
30 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance

— Les lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

AVIS IMPORTANT

SERVICE DES POSTES.

| DATE | JOURS. | FÊTES. | FOIRES. |
|------|-----------|------------------|--|
| 9 | Dim. | ss. Prime, Féli. | |
| 10 | Lundi. | ss. Marguerite. | Payrac, Albas, Cajarc, Labastide-Murat |
| 11 | Mardi. | s. Barnabé. | Beauregard. |
| 12 | Mercredi. | s. Jean de Fac. | Catus, Marminiac, St-Sozy, |

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements sont reçus, à Paris, chez MM. HAVAS, 3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et Ce, rue de la Banque, n° 3.

L'Abonnement se paie d'avance.

| DERN. LEVÉE DE BOÎTE. | DÉSIGNATION DES COURRIERS. | DISTRIBUTION. |
|--------------------------|-----------------------------------|------------------|
| 8 h. du mat. et 10 h. s. | Paris, Bordeaux, Toulouse... | 6 h. 30 m. du s. |
| 7 heures du soir. | Brives (Gourdon)..... | 7 h. du matin. |
| | Montauban, Caussade,..... | 7 h. du m. |
| | Castelnau-Montrastier..... | 7 h. du m. |
| | Figeac (Labenque, l'Aveyron)..... | |
| 10 heures du soir. | Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque | 6 h. 30 m. du s. |
| | Cazals, St-Géry..... | |

Cahors, 5 Juin 1861.

Les derniers débats du parlement de Turin ont été très animés. Dans la séance du 30 mai, on a proposé une loi ayant pour objet de sanctionner les décrets royaux qui maintenaient dans leurs grades des officiers destitués par motifs politiques sous les gouvernements précédents. L'opposition a fait d'inutiles efforts, pour impliquer dans l'adhésion accordée à cette proposition, par le ministre de la guerre, les actes de la république romaine de 1849. La majorité de la chambre s'est sagement opposée à cette prétention et a voté l'ordre du jour.

Le comte de Cavour a été ces jours-ci sérieusement indisposé; mais son état s'est amélioré, et les dernières nouvelles nous apprennent qu'il a repris ses occupations habituelles.

La solitude et l'inaction pèsent lourdement, paraît-il, sur l'ardente imagination de Garibaldi. L'ennui le gagne; il languit au fond de son île sauvage de Caprera. Des velléités de batailles et de combats montent à son cerveau. Il voit que son rôle en Italie est à peu près terminé; il songe dit-on à partir pour l'Amérique, le théâtre de ses premiers exploits. Prochainement on discutera au parlement son projet d'armement général. Cette mesure qui, dès le début, avait donné lieu à des scènes tumultueuses, a beaucoup perdu aujourd'hui de son caractère belliqueux; elle sera probablement adoptée. La commission chargée de préparer un rapport sur ce projet a voté à l'unanimité la formation de 220 bataillons de garde nationale, composés d'hommes âgés de 35 à 40 ans. Les processions de la fête Dieu se sont par tout accomplies dans le plus grand ordre.

Le roi Victor Emmanuel, à l'occasion de la Fête nationale, qui a été célébrée le 2 juin, a adressé à l'armée un ordre du jour, on y remarque les paroles suivantes :

« Aujourd'hui les destins de l'Italie sont mûrs.

« Soldats, je vous remets ces nouveaux drapeaux au nom de l'Italie redevenue libre.

« Ils portent inscrits les noms des batailles livrées.

« Je confie à vos vertus ces emblèmes de loyauté et d'honneur sur lesquels les armes de ma maison, illustrée par huit siècles de bravoure, sont unies au symbole de la nation rendue à son indépendance. »

Le nouveau gouverneur des provinces napolitaines, le comte di San Martino, déploie beaucoup d'activité et beaucoup d'énergie. Le parti Mazzinien voulait profiter des désordres et des troubles qui ont récemment troublé la tranquillité de l'Italie méridionale. Il a trouvé dans le lieutenant du roi un serviteur zélé, dévoué, et plein de fermeté. Le comte di San Martino ne s'est pas laissé intimider par les menaces et a fait arrêter les principaux meneurs révolutionnaires.

Les mouvements insurrectionnels des paysans, en Russie, se confirment, et mettent le gouvernement du czar dans le plus vif embarras. Les serfs sont mécontents. L'émancipation qu'on leur a accordée ne satisfait pas leurs espérances; ils attendaient mieux et davantage. Quelques ambitieux, quelques intrigants exploitent habilement ces dispositions hostiles, et entraînent les paysans à la révolte; elle s'étend déjà fort loin.

La Pologne conserve toujours son attitude passive et résignée. Le prince Gortschakoff eut peut-être amené un rapprochement entre les Polonais et la Russie. Sa mort soudaine va rendre encore plus difficiles les complications qui existent déjà. Son successeur ne paraît pas animé d'un bien grand esprit de modération.

La mission d'Omer-Pacha dans la Bosnie et l'Herzégowine s'annonce comme ne devant produire aucun résultat. Le représentant du Sultan est partout froidement accueilli; on n'ajoute pas foi à ses promesses.

Les discussions interminables de l'adresse

dans la diète hongroise menaçant de s'éterniser, on a décidé de faire bon marché de plusieurs discours annoncés. Les orateurs, qui ont encore à prendre la parole, seront invités à être moins prolixes.

On s'entretient beaucoup à Vienne d'un nouveau projet d'emprunt. Le gouvernement autrichien serait entré en négociations avec plusieurs banquiers d'Allemagne. On parle de douze millions de florins à emprunter. Les banquiers ont favorablement accueilli la demande; mais ils exigent que l'emprunt soit garanti par le Reichsard. L'effectif des troupes en Italie va être également considérablement diminué; ce sera une charge de moins pour le budget impérial.

Nos bons voisins les Anglais se préoccupent de l'accroissement progressif de notre marine; ils voient toujours en rêve nos vaisseaux aborder à leurs côtes, nos soldats débarquer sur leurs plages. Inspecteurs zélés et vigilants, ils connaissent le nombre de nos navires dans nos ports, et surveillent la construction de ceux qui sont encore dans les chantiers. La France construit-elle une frégate, un transport, etc., vite l'Angleterre se met à l'œuvre. C'est une fièvre de rivalité impossible à calmer. Dans la dernière séance de la chambre des lords, ces craintes incessantes, ces inquiétudes continuelles, que nous témoignent nos voisins, ont été franchement exprimées. Albion n'y tient plus. Un noble lord a demandé que le gouvernement de la reine envoyât deux ou trois gentlemen, comme commissaires chargés d'examiner l'état de la marine française. Il est sûr du bon accueil qui leur sera fait. Les Anglais ne doutent de rien. Ils ont la manie de vouloir aller toujours chez les autres; mais qu'on frappe chez eux, on trouve portes closes.

JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turin, 4 juin.

Le comte de Cavour est en voie de guérison. La fête nationale a été splendide. L'ordre a été parfait.

— Jeanne, je n'aime que vous.
— Est-ce bien vrai, seigneur Herman? Et les grands yeux noirs de Jeanne sourient au cavalier, et l'une de ses mains s'appuie doucement sur l'épaule d'Herman....
— Pour vous le prouver, que faut-il faire?
— Satisfaire un caprice.
— Lequel?
— Me laisser fouiller au fond de cette escarcelle...
— Jamais, Jeanne!
— Alors adieu, seigneur Herman... Vous ne m'aimez pas...
— Elle se lève une seconde fois.
— Jeanne! Jeanne!! s'écrie le cavalier, et il tombe aux genoux de la jeune femme.
— Donnez-moi l'escarcelle et je vous pardonne...
— Jeanne, je ne puis vous la confier.
— Vous mentiez alors, seigneur cavalier, — car refuse-t-on quelque chose à la femme que l'on aime?
— Jeanne! Jeanne!!
— Une sourire malicieux, mais dont Herman ne saisit pas toute la perfidie, brille dans les yeux de la jeune femme.
— Vous m'aimez donc bien, seigneur Herman? lui demande-t-elle d'une voix enchanteresse.
— Pour toute réponse, Herman imprime un ardent baiser sur la main de Jeanne.

Rome, 3 juin.
Trois bateaux chargés de fausse monnaie bourbonnienne sont partis de Ripa-Grande pour Amalfi.

Vienne, 3 juin.
D'après les nouvelles de l'Herzégowine; Omer-Pacha aurait été accueilli avec méfiance par la population musulmane. D'autre part, les concessions accordées n'auraient pas satisfait les chrétiens.

Turin, 4 juin.
A la Chambre des députés, le gouvernement a déposé plusieurs projets de lois pour la construction de chemins de fer, parmi lesquels ceux d'Ancône à San-Benedetto-del-Tronto.

Le journal *l'Italie* annonce que la commission nommée par la Chambre des députés pour examiner le projet d'armement de Garibaldi a décidé l'unanimité l'organisation de 220 bataillons de garde nationale composés d'hommes de trente-cinq à quarante ans.

Cracovie, 2 juin.
La procession de la Fête-Dieu, qui a eu lieu hier, s'est passée tranquillement.
Les troupes sont toujours campées dans les rues. L'état militaire continue.

Rome, 3 juin.
Un comité bourbonnien s'est formé à Rome sous une dénomination religieuse. Le président est le comte de Trapani, le secrétaire est M. Clary. Beaucoup de conseillers sont employés dans la police pontificale.
Le comte de Christen est parti pour Marseille.

On lit dans le *Moniteur* :

« Les questions religieuses ont donné lieu, dans ces derniers temps à des discussions dont le gouvernement n'a pas cru pouvoir gêner l'indépendance, tout en en déplorant parfois les excès.
» Ces discussions tendent à prendre un caractère plus passionné, et des agressions violentes sont dirigées chaque jour par la voix des journaux et des brochures contre le clergé catholique.
» Le gouvernement dont le devoir est de faire respecter la religion et ses ministres, invite les écrivains à la modération dont quelques-uns d'entre eux se sont écartés, et il est résolu à provoquer la répression des attaques de cette nature qui dégénéreraient en délits qualifiés par la loi.

Une expression d'un vif effroi voile un instant la physionomie de Jeanne. Elle se dégage de l'étreinte passionnée d'Herman. Sa main s'allonge sur l'escarcelle. Herman, ivre d'amour, n'aperçoit pas son mouvement; il est plongé dans une extase enchanteresse. Tout-à-coup Jeanne se lève, et le repousse brusquement. L'escarcelle est enfin dans ses mains!!!
Herman, en l'apercevant pousse un cri sauvage, le rugissement du tigre auquel on arrache sa proie. Il s'élance vers Jeanne; mais elle a tiré de son sein un Christ, et l'étendant sur le cavalier :
— Au nom du Dieu mort sur la croix, arrière Satan!!! crie-t-elle d'une voix forte.
— Luidwig a donc parlé! Malheur sur lui! Malheur sur toi, Jeanne!!! s'écrie le Diable. Et il fait un nouveau pas vers la jeune femme. Mais il s'arrête devant l'image sacrée. Ses jambes chancellent. La rage et la colère crispent et bouleversent sa figure; il est vaincu.... La croix a terrassé encore une fois l'archange rebelle!!!

Le ciel se voile aussitôt d'épaisses vapeurs : une lueur sanglante enveloppe le disque de la lune... et poussant un cri qui vibre lugubrement dans le silence de la nuit, Satan disparaît au milieu de torrents de flammes qui jaillissent des flancs de la terre entr'ouverte.
Au même instant, des fanfares retentissent aux

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 5 juin 1861.

LA MAISON DU DIABLE.

Souvenirs de la Vallée de Chambéry (Savoie).
(Suite.)

Un instant seulement, Jeanne! Et le cavalier prend la main de la jeune femme. Elle frissonne.
— Asseyez-vous, je vous en supplie.
Jeanne se laisse tomber machinalement sur le banc de gazon. Herman prend place à côté d'elle. Un silence solennel enveloppe la campagne. La lune monte à l'horizon et blanchit les arbres, les fleurs et la verdure.
— Vous savez si je vous aime, Jeanne! continue le cavalier... Et vous n'avez cependant pour moi que haine et que mépris.
— Mon cœur appartient à Luidwig, seigneur Herman; jamais un autre homme ne le possèdera.
Un sourire sinistre plisse les lèvres d'Herman : une haine sauvage et féroce éclate sur sa physionomie qui prend une expression hideuse.
Il faut pourtant que vous m'aimiez, Jeanne! dit-il d'une voix brève.

Une pâleur mortelle couvre les traits de la jeune femme. Mais cette pâleur s'efface subitement, pour faire place à un vif incarnat. Aux rayons de la lune, Jeanne vient d'apercevoir à la ceinture du pourpoint d'Herman une riche escarcelle, dont les filets d'or resplendissent dans l'ombre. Il y a comme un éclair d'espoir dans son regard. Sa physionomie est redevenue souriante.
— C'est l'escarcelle fatale dont m'a parlé si souvent Luidwig! murmura-t-elle en se rapprochant d'Herman...
— La charmante escarcelle que vous portez aujourd'hui, lui dit-elle tout à coup d'une voix enjouée. Elle tend sa main blanche et mignone pour la toucher. Mais le cavalier s'est retiré précipitamment.
— Craindriez-vous par hasard que je vous dérobe votre trésor? De la part d'un galant gentilhomme, cette défiance est une insulte... Et vous dites que vous m'aimez, seigneur Herman?
Herman se rapproche, mais avec précaution. Par un mouvement d'adorable coquetterie, Jeanne se penche vers lui et lui lance un regard brûlant. Herman frémit...; il se rapproche davantage.
— Cette escarcelle contient donc de bien grandes richesses? Je croirais plutôt qu'elle renferme quelque bijet parfumé de gente et noble dame, que vous ne voulez point me montrer...

Sur la communication qui lui en a été faite par M. le ministre de l'intérieur, M. le garde des sceaux vient de déférer au parquet deux brochures, l'une intitulée: Crimes, délits et scandales au sein du clergé dans ces derniers temps, et l'autre: Les petits livres de la rue de Fleurus.

Une instruction a été immédiatement ouverte contre les auteurs de ces publications.

On lit dans le Constitutionnel:

Le Sénat a voté l'ordre du jour sur la pétition des habitants de Cahors. Le premier orateur entendu dans la discussion a été M. le cardinal Mathieu. C'est M. Baroché, président du conseil d'Etat, qui a répondu au prélat, et une réplique de son Eminence a amené M. le Ministre de l'Instruction publique à demander la parole.

ERNEST DRÉOLE.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral, en date du 5 juin courant, M. Conduché (Jean-Pierre), de Cahors, a été nommé agent secondaire des ponts et chaussées de 3e classe, et attaché en cette qualité au service de la navigation du Lot, en remplacement de M. Rouffi, démissionnaire.

Dimanche dernier, a eu lieu la procession annuelle de la Fête-Dieu. M. le Préfet, M. le Maire et toutes les autorités civiles et militaires faisaient partie du cortège, qui, sorti vers trois heures de la Cathédrale, s'est dirigé par la rue Saint-Etienne sur le Quai et est ensuite arrivé à la promenade du Fond-des-Fossés, où un élégant et frais reposoir, élevé par les dames du quartier, attendait la procession.

Il s'est passé aux dernières opérations du conseil de révision, à Cahors, un incident qui fait le plus grand honneur à la probité et à la délicatesse d'un père de famille. Le sieur P..., ouvrier imprimeur de notre ville, a un fils que le tirage au sort avait compris dans le contingent. Mais un autre de ses enfants, qui sert en Afrique, dans un régiment de zouaves, exemptait son jeune frère de la conscription.

portés d'Aigüebelle; elles annoncent le retour de Luidwig. Jeanne vole à la rencontre de son époux, et se jetant dans ses bras, lui remet l'escarcelle.

Mon Luidwig bien aimé, voici le pacte fatal que tu avais signé avec le démon; à son tour, il a été vaincu par une femme.

Chère Jeanne!!! Luidwig couvert de caresses la tête charmante de Jeanne qu'il a attirée sur son sein. Mais elle, brisée, par l'émotion, s'évanouit dans les bras de Luidwig...

IV.

Le soleil est déjà bien haut à l'horizon, et la mêlée commencée depuis l'aurore, n'en est que plus ardente et que plus furieuse. Les armures se choquent et se heurtent; les glaives se croisent et étincellent comme des éclairs rapides; les cris des mourants, les gémissements des blessés s'élèvent de toutes parts dans la plaine et la remplissent d'une harmonie funèbre.

La veille, un chevalier inconnu a envoyé un héraut provoquer Luidwig à un combat à outrance. C'est pour répondre à ce défi que le sire de Bellecombe lutte à la tête de ses vassaux contre les gens d'armes de son rival.

de la prime de l'engagement qu'il avait antérieurement contracté. Il ne prévient pas sa famille, et arrive à Cahors la veille même du jour où allait s'assembler le conseil de révision, appelé à statuer sur la position de son frère. Personne n'avait connaissance de ce qui s'était passé: le père pouvait feindre l'ignorance; le conseil eût exempté son fils, et sa décision devenait inattaquable. Mais, n'écoutant que sa conscience, le sieur P... se rendit dans la salle des séances du conseil de révision et déclara toute la vérité. Un mensonge répugnait à sa loyauté d'honnête homme. Son fils fut compris dans le contingent.

On nous écrit de St-Laurent-Montcuq:

Un violent orage a éclaté, dans la journée de lundi, sur notre commune. Ses effets ont été désastreux pour les récoltes. Plus d'un tiers est ravagé. Une pluie torrentielle a succédé à cet orage; elle est tombée avec une persistance qui a fait déborder tous les ruisseaux et tous les cours d'eau. Les terres labourées ont été inondées et défoncées, et l'eau, charriant les débris rencontrés sur sa route, a fini par ensabler les seigles et les blés. Les dommages occasionnés par cet orage sont incalculables; c'est presque une ruine pour la contrée.

Nous avons publié par erreur dans notre numéro du 1er mai dernier, un tarif de l'octroi de la ville de Figeac, qui n'est plus en vigueur aujourd'hui.

Ce tarif a été, en effet, modifié en 1848.

Les droits perçus en ce moment à l'octroi de Figeac, ne portent que sur l'alcool, les liqueurs, la bière, la viande de boucherie, les huiles d'olive et de quinquet. Le sucre et le café, qui étaient soumis au droit en ont été exemptés par décret du 26 décembre 1860.

Nous donnerons, du reste, dans notre prochain numéro, le tarif actuel en son entier.

Table with 2 columns: Description of payments and amounts. Includes 'CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS' and 'Séance du 26 mai 1861'.

THÉÂTRE DE CAHORS. Jeudi 6 juin 1861. Guillaume Tell, grand-Opéra en quatre actes. On commencera à 8 heures et demie. Pour la Chronique locale: LAYTOU.

Départements.

Concours régional de Rodez.

Nous empruntons, par extraits, aux journaux de Rodez les détails suivants, des fêtes qui ont clos les concours:

Durant toute la journée, lisons-nous dans le Napoléonien, la population s'est répandue dans les diverses galeries de l'exposition, ouvertes gratuitement au public, admirant les magnifiques animaux de l'exposition, et notamment les sujets d'élite que l'indication des prix signalait à son attention, étudiant avec curiosité la disposition et le jeu des machines dont plusieurs étaient mises en mouvement devant elle, et examinant avec intérêt la collection des produits.

À trois heures, la foule s'est concentrée autour

inutilement cherché à se joindre dans la mêlée. Enfin, ils viennent de se reconstruire.

Luidwig monte un coursier d'une blancheur éclatante. Son armure resplendit aux rayons du soleil. Un casque en cuivre, ombragé d'une longue plume blanche, couvre sa tête. A son bras gauche, et près de sa cuirasse en acier poli, est attaché un ruban vert, souvenir de sa chère Jeanne.

Le Chevalier inconnu presse entre ses jambes nerveuses une cavale noire comme l'ombre de la nuit. Une armure sombre enveloppe sa poitrine. Un casque de fer, à panache rouge, protège sa tête.

Les deux rivaux se précipitent l'un contre l'autre avec l'impétuosité d'un vent d'orage. Le sire de Bellecombe porte le premier à son adversaire un coup terrible de sa lance. Le Chevalier chancelle un instant, mais, se redressant sur ses étriers, il atteint si rudement à son tour Luidwig au cimier de son casque, que la tête du sire de Bellecombe reste découverte. Luidwig enfonce en frémissant ses éperons d'or dans les flancs de son coursier, qui se cabre et retombe presque sur le poitrail de la cavale du Chevalier. La lance devient inutile. Les deux combattants mettent l'épée à la main.

Chevalier à l'armure noire, relève donc la visière de ton casque, que je vois ton visage à découvert! crie Luidwig.

de l'estrade et des pavillons construits pour la distribution solennelle des prix, et dont les places réservées étaient occupées par les personnes munies de cartes. L'estrade, tendue de rouge, était ornée d'oriflammes tricolores et d'écussons portant les armes de Rodez et des principales villes du département; de riches tentures en velours grenat, retenues par des torsades d'or, en recouvraient les colonnes.

Bientôt est arrivé, précédé par la musique militaire, escorté par la gendarmerie et par les sapeurs-pompiers, le cortège imposant des autorités, des membres de la municipalité et du jury; Mgr l'évêque arrivait aussi à la tête de son clergé et prenait place sur l'estrade.

M. le Préfet, président d'honneur, a ouvert la séance par un discours remarquable dans lequel il a su, tout en faisant ressortir les caractères propres de la solennité, rattacher cette fête agricole à la politique générale de l'Empereur; à cette politique si active et si dévouée dans la protection et le développement de tous les intérêts nationaux, et dont la sollicitude se traduit surtout, d'une façon si éclatante, à l'égard de la religion et de l'agriculture, ces deux causes si chères aux laborieuses et intelligentes populations de nos montagnes.

Après la distribution solennelle des récompenses, le cortège s'est rendu à la salle du banquet offert par la ville aux membres du jury et aux principaux lauréats.

Le banquet avait lieu dans la grande salle de l'école communale des frères, ornée de trophées et de drapeaux; la table était richement servie; de magnifiques pièces montées rappelaient par leurs ornements la solennité du jour et désignaient les noms des principales villes de la région.

A la fin du banquet, M. le Préfet a porté, en termes vivement sentis et chaleureusement applaudis, la triple santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial.

Le Journal de l'Aveyron termine ainsi le compte-rendu de ces fêtes:

Que dirons-nous maintenant des deux derniers actes de la fête, l'illumination et le feu d'artifice! Il nous serait impossible d'en faire une description qui en pût donner une idée approximative. Qu'on se figure le rond-point de la place d'Armes entouré, à une hauteur de deux ou trois mètres, de deux guirlandes entrelacées de verres de diverses couleurs et le sol jonché de lumières nombreuses qui ressemblaient à autant de vers luisants; un peu plus loin et à l'entrée de la grande allée du Foiral, un magnifique arc-de-triomphe étincelant de mille lampions blancs, rouges et bleus; plus loin et sous la voûte de verdure formée par les branches des grands arbres, se prolongeait dans un lointain ravissant une suite de guirlandes également espacées et à deux branches de lampions de verre et soutenant chacune un lustre également composé de lampions aux trois couleurs. Dans les allées latérales, des files de lustres formées de la même façon s'étendaient aussi; jusqu'à l'enclos du concours. Cette profusion de lumières vives, mais douces, si habilement disposées, produisait sur les yeux une délicieuse impression; c'était un spectacle vraiment magique.

Le feu d'artifice est venu mettre le comble à ces enchantements. Nous n'essaierons pas de décrire ce que l'on ne peut comprendre. Nous dirons seulement qu'on a admiré une pièce d'artifice où l'on voyait, au milieu des feux les plus brillants, un homme tenant la manche d'une charrue traînée par des bœufs, et au-dessus le mot agriculture formant une inscription enflammée, mais d'une couleur différente. Le bouquet a été aussi l'objet de l'admiration de tous; mais rien ne saurait rendre l'effet produit par des feux de Bengale allumés au milieu des arbres du quinconce et leur donnant successive-

Pour toute réponse, l'inconnu brandit sa longue épée dont la pointe va effleurer la gorge de Luidwig. Le sang coule de sa blessure. Luidwig, fou de douleur et de rage, riposte par un furieux mais inutile coup. Il sent au même instant l'épée de son rival qui, cette fois, brisant les mailles de sa cote d'armes, s'enfonce profondément dans sa poitrine.

Le sire de Bellecombe tombe lourdement sur le sol. On s'empresse autour de lui. Mais le Chevalier a déjà mis pied à terre. Il écarte avec sa redoutable dague les soldats de Luidwig, et se penchant vers le mourant:

Beau sire de Bellecombe! lui dit-il, en levant la visière de son casque, regarde moi maintenant....

Luidwig ouvre ses yeux à demi éteints par les approches de la mort. Un soupir étouffé sort de sa gorge oppressée.

Satan! Satan! murmure-t-il....

En ce moment, les soldats de Luidwig reviennent plus nombreux. Mais le Chevalier à l'armure noire étend son épée qui flamboie maintenant et s'empourpre d'une lueur ardente. Nul n'ose se rapprocher. Tous sont retenus par une force mystérieuse, mais irrésistible.

Et notre pacte, Luidwig? Le pacte que m'a voté la belle Jeanne....

Je vais mourir Satan, mais ta vengeance ne sera pas complète; mon âme échappe à tes griffes de démon!!! article Luidwig d'une voix entrecoupée j'ai brûlé ton parchemin infernal....

ment diverses nuances fantastique, tantôt vertes, tantôt rouges, etc.

Aussitôt que le feu d'artifice a été éteint, un joyeux orchestre a annoncé l'ouverture du bal champêtre, qui a eu lieu sous les arbres des quinconces et s'est prolongé jusque vers deux heures après minuit.

Pendant toute la soirée le flot toujours pressé toujours renouvelé des curieux nous a donné la preuve de l'immense concours de spectateurs qui avaient été attirés dans notre ville. L'attente de nos hôtes n'a pas été déçue.

Basses-Pyrénées. — Les travaux de construction du chemin de fer de Toulouse à Bayonne continuent à être poussés avec activité. Une nouvelle adjudication des menus travaux d'art à exécuter sur la partie comprise entre le pont de Hastingués et Lahoncé aura lieu le 17 juin courant. Le montant de la dépense, y compris la somme à valoir pour cas imprévus, s'élève à 643,000 fr. (Mémoires des Pyrénées.)

Tarn-et-Garonne. — On nous écrit de Montauban:

Le Concours régional agricole, pour la région du sud-ouest aura lieu, en 1862, à Montauban. Le jury chargé de visiter les domaines du Tarn-et-Garonne qui concourent pour la prime d'honneur, va commencer ses opérations. On annonce que seize domaines sont inscrits pour se disputer cette récompense.

Bas-Rhin. — On lit dans l'Alsacien de Strasbourg: Un convoi de 200 bœufs de Hongrie, aux cornes développées et puissantes, attendait l'heure du départ, garé dans le chemin de jonction entre les lignes de Bâle et de Paris, près de la rotonde en construction. Une de ces bêtes parvint à s'échapper de son wagon et gagna la voie de Paris qu'elle parcourut sur une assez grande étendue dans la direction de Vendèheim. Elle renversa une garde-barrière qui avait voulu l'arrêter dans sa marche et le maltraita sérieusement.

Devenue plus furieuse dans cette course et à la suite de cette lutte, elle quitta la voie pour se ruer sur les personnes qui travaillaient aux champs. Celles-ci fuyaient de toute part le danger, et l'on ne sait trop ce qui aurait pu résulter de la poursuite de cet animal, lorsqu'il entendit le bruit d'un convoi en marche; il s'arrêta, court un instant et bientôt remonte sur la voie pour marcher à la rencontre du train; il le rejoint près de la soufflet et aussitôt d'un coup de corne vigoureux il enlève le tablier de la locomotive en toile épaisse et fixée à la machine par de forts boulons. Mais là devait s'arrêter ces exploits: atteint par un tampon, il est renversé, et le convoi qui lui passe sur le coup sépare la tête du corps.

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Milan, 31 mai. L'instruction du procès sur les faits du 22 se poursuit sans relâche. La justice croit avoir sous la main tous les promoteurs du tumulte. Une arrestation assez importante vient d'être faite, et l'on compte sur des aveux assez complets pour qu'aucun des coupables n'échappe au châtiment. (Pungolo)

Turin, 2 juin. La Chambre s'est ajournée à mercredi. Le comte de Cavour est retombé malade aujourd'hui, on lui a pratiqué deux saignées. Cependant on n'a pas de crainte sérieuses. (Havas.)

Rome, 30 mai. Les lettres de Rome, annoncent qu'à la suite d'une démonstration en l'honneur de Victor-Emmanuel, en présence du cardinal Altieri, l'Académie philodramatique a été fermée. (Havas.)

Italie du 26 mai annonce que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a formellement reconnu le royaume d'Italie. (Havas.)

On assure qu'aussitôt après la reconnaissance du

Tu mens Luidwig, car tu m'appartiens pour l'éternité.... Et le Diable, entr'ouvrant avec la pointe de son poignard, comme il l'eût fait d'une étoffe légère) la cui asse de Luidwig, enlève de dessous son pourpoint un parchemin. C'était le pacte fatal signé par Luidwig dans la grotte de la montagne de Gratte-Loup.

Une tempête affreuse éclata pendant cette même nuit. La foudre en tombant embrasa le château de Bellecombe.

Au matin, il ne restait plus du beau castel que des pierres noircies, à travers lesquelles errait une jeune femme, à moitié vêtue, les cheveux épars, l'œil fixe et bagard. C'était Jeanne de Nivolet! Elle était folle!!!

Durant un mois, les décombres du manoir brûlèrent lentement, malgré tous les efforts tentés pour éteindre cet opiniâtre incendie. Vainement on chercha plus tard à rebâtir le château. Des flammes s'échappaient continuellement par les ouvertures de la montagne et menaçaient la vie des travailleurs.

Tous les ans, vous raconteront les paysans de la vallée de Chambéry, à l'anniversaire de la mort du sire de Bellecombe, des lueurs sinistres courent pendant la nuit le long des débris du château, et à leur clarté, on aperçoit deux formes blanches assises sur les décombres:

L'âme du sire de Brill-combe!

L'âme de la châtelaine de Nivolet!!!!

JULES C. DU VERGER.

Aix-les-Bains, mai 1858.

royaume d'Italie par la France, le roi Victor-Emmanuel viendra à Paris. Ce souverain voudrait donner la plus grande solennité à cette démarche, afin de témoigner par là de ses sentiments de gratitude et de ceux de l'Italie envers la France et l'Empereur.

Le roi d'Italie débarquerait à Marseille, accompagné d'une forte escadre, et serait reçu à son arrivée par son gendre, le prince Napoléon, et par sa fille, la princesse Clotilde.

L'excursion maritime du prince Napoléon devant durer jusqu'aux premiers jours d'août et d'ici là l'affaire de la reconnaissance devant être terminée, on croit que le voyage du roi d'Italie se combinera avec les fêtes du 15 août.

Plusieurs journaux italiens annoncent que l'autorité militaire française a découvert à Rome une conspiration contre la vie de S. M. l'Empereur.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le fait annoncé par ces journaux et les détails qu'il donne sont de toute fausseté. Il est d'autant plus utile de démentir les nouvelles de ce genre qu'elles peuvent jeter l'inquiétude parmi les populations.

Palermo, 29 mai. — Plusieurs arrestations, par cause de sûreté publique, viennent d'être opérées. Une partie de personnes compromises a été conduite en Sardaigne. De ce nombre sont l'abbé Cœli, le prince Spadafora, le général Carrao et M. Guccione.

PROVINCES DANUBIENNES.

Bucharest, 27 mai. — Un nouveau cabinet, pris dans les rangs de la gauche, vient de remplacer le ministère présidé par M. Catargi. Voici sa composition : Présidence et intérieur, M. Étienne Golesco; affaires étrangères, M. Bolintin Cano; finances, M. Balcesco; cultes, M. Malinesco; justice, M. Argyropoulo; guerre (intérim), M. Samescesco.

HONGRIE.

D'après un bruit répandu à Pesth, la diète hongroise commence à s'effrayer elle-même de la longueur des débats de l'adresse. Le Pesti-Hirnök assure que dans des conférences particulières des députés, on parle sérieusement de clore les débats et on espère que la discussion générale du mois se terminera samedi prochain. Le résultat de la discussion est encore incertain.

D'après le Magyar Sajts, le parti qui est pour la résolution disposerait en ce moment d'une majorité de 13 à 20 voix. Mais cela ne prouve rien pour le moment décisif : des deux côtés on fait les plus grands efforts pour gagner des voix et l'on y parvient notamment dans les séances particulières. Le chancelier de Hongrie, baron de Vay, est parti hier pour ses propriétés.

PRUSSE.

Berlin, 1er juin. Dans la Chambre des députés, le traité avec la France, au sujet de l'établissement d'une voie navigable, entre le Rhin, le canal de la Marne et la Sarre, a été accepté après une longue discussion et le rejet d'un amendement proposant d'ajourner le vote jusqu'à la communication du devis des travaux.

Les journaux de Berlin publient des détails sur le duel qui a eu lieu entre le chef du cabinet militaire, le général de Menteuffel et M. Tevetschen, fils d'un conseiller au tribunal.

Ce dernier avait attaqué le général dans une brochure qui s'occupait, entre autres choses, du cabinet militaire. Après quelques pourparlers, un duel fut résolu, et, sur la proposition du général, il fut décidé qu'on se battrait à onze pas de distance avec la faculté pour chacun des combattants d'avancer de trois pas. M. Tevetschen tira le premier après avoir fait ses trois pas, mais n'atteignit pas son adversaire. Le général s'avança à son tour, mais avant de tirer, il dit à son adversaire : « Vous vous êtes conduit en homme d'honneur, je considère comme un devoir de vous proposer encore de terminer cet affaire par une déclaration honorable. » (Les témoins avaient rédigé une déclaration qui aurait satisfait le général.) M. Tevetschen ayant répondu qu'il ne se rétracterait pas, le général fit feu et sa balle alla briser la main droite de M. Tevetschen.

Pour les nouvelles étrangères, J. C. Du VERGER.

SOCIÉTÉ HOUILLÈRE ET MÉTALLURGIQUE DES ASTURIÉS (Nord de l'Espagne).

FONDS SOCIAL : ACTIONS..... 8 MILLIONS. OBLIGATIONS.... 7 MILLIONS.

Emission de 28,000 Obligations à 250 francs; remboursables à 500 francs; en quarante-sept ans, à partir de 1865; et productives d'un intérêt annuel de 15 francs, soit 8 0/0 (intérêts et amortissement).

SOUSCRIPTION OUVERTE CHEZ MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, BANQUIERS, 50, RUE DE PROVENCE, A PARIS.

La Société houillère et métallurgique des Asturies a été formée par acte devant M^{rs} Du Rousset et Simon, notaires à Paris, le 14 mai 1864, sous la raison sociale Ch. de Bertier et C^o.

Le capital actions ayant été entièrement souscrit la Société, a été définitivement constituée. Sa durée est de 99 ans.

MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers de la Société, mettent à la disposition du public les 28,000 obligations sus-énoncées.

En outre, et pour associer dans une certaine proportion les porteurs d'obligations aux bénéfices pro-

mis à l'entreprise, MM. les fils de Guilhou jeune ont, par convention avec les fondateurs, stipulé une réserve expresse sur le capital actions dont ceux-ci sont propriétaires, en faveur des souscripteurs d'obligations.

En conséquence, tout souscripteur à trois obligations pourra, en souscrivant, réclamer, au prix de 300 francs, une action de ladite Société.

Ces actions donnent droit à des intérêts et dividendes dont la distribution est fixée au 1^{er} juin et 1^{er} décembre : elles sont payables comme suit :

150 fr. comptant.
175 fr. du 25 au 30 juin.
175 fr. du 25 au 31 juillet prochain.

On ne peut ici qu'indiquer dans un exposé des plus sommaires l'avenir exceptionnel réservé à ces actions.

EXPOSÉ.

BASSIN HOUILLIER DES ASTURIÉS. — La province des Asturies est, comme on sait, le centre de l'industrie houillère et métallurgique en Espagne.

De l'avis des Ingénieurs les plus autorisés, MM. Juncker, Sauvage, Flachat, Renouf, etc., le bassin houiller qu'elle possède se place au premier rang des mieux dotés.

Par son étendue, qui égale, à elle seule, les deux tiers de toute la surface houillère de la Belgique; par sa richesse, qui défie l'exploitation la plus active et la plus prolongée;

Par ses rares facilités d'exploitation, car ses gisements se trouvant au dessus du niveau des vallées et devant être exploités par des galeries à ciel ouvert, il n'exige ni puits d'extraction, ni machines d'épuisement.

Par les moyens de transport dont il dispose dès aujourd'hui, et par ceux qu'un avenir prochain lui réserve;

Par la qualité de ses produits qui en assure l'écoulement rapide et largement rémunérateur;

Enfin, par le bon marché de sa main-d'œuvre et l'état d'avancement des travaux qui doivent lui faire atteindre rapidement la complète réalisation des résultats poursuivis.

BUT DE LA SOCIÉTÉ. — La Société vient de réunir en une seule exploitation les principales houillères de la province des Asturies, ses plus importants établissements métallurgiques, et le chemin de fer qui leur donne la vie en leur donnant l'unité.

Assurer aux produits naturels ou fabriqués la facilité et le bon marché des transports; donner au Bassin des Asturies tout le développement, toute l'activité de production que comportent ses inépuisables richesses, tel est le but qu'elle se propose.

SES POSSESSIONS. — La Société possède en toute propriété, les biens et valeurs qui suivent :

1^o Houillères, hauts-fourneaux et forges de Miéres del Camino, établissement le plus considérable de la province, en pleine exploitation, et qui, en 1859, dernier exercice réglé, a réalisé 250,000 fr. de bénéfices nets, avec un seul haut-fourneau. — Un second haut-fourneau sera en activité avant la fin de l'exercice courant;

2^o Les houillères de Siero et Langreo, anciennes concessions Aguado, acquises de S. Exc. M. le duc de Rianzarès et connues comme les plus riches et les mieux situées du pays;

3^o Les assièrres de Léna, avec leurs houillères et leurs gîtes de minerais de fer inépuisables;

4^o Enfin, plus de la moitié des actions du chemin de fer de Langreo, soit 10,467 actions de 526 fr. entièrement libérées et représentant un capital de fr. 5,505,642. — Ce chemin, aujourd'hui en pleine exploitation et d'une étendue de 40 kilomètres, met le bassin des Asturies en communication avec la mer et par suite avec la consommation générale.

La superficie totale des 300 concessions houillères que possède la compagnie est de 4,000 hectares.

ÉVALUATION DE LA PRODUCTION PROBABLE ET DES BÉNÉFICES À RÉALISER. — La Société est en droit de compter sur des bénéfices certains, car elle ne crée pas des usines dont les produits soient fondés sur de simples prévisions; elle concentre et améliore dans ses mains des établissements en plein rapport.

Il résulte des études faites par les hommes les plus compétents de l'industrie houillère et métallurgique, que le capital social doit suffire et au-delà pour élever la production jusqu'au chiffre de 500,000 tonnes par an, — la moitié de la production annuelle des mines d'Anzin, — et qu'en partant de cette donnée, les houillères de la Société seraient en état de fournir à une exploitation de plusieurs siècles.

En prenant pour base le capital de 8 millions d'actions et 7 millions d'obligations, on trouve que la Société peut compter sur un bénéfice moyen de 11 0/0 pendant les cinq premières années.

D'après les calculs les plus sérieux, le développement normal de l'exploitation doit à partir de 1866, se traduire par des bénéfices annuels, s'élevant progressivement au chiffre de 25 à 30 0/0.

Ce résultat n'a rien d'excessif pour qui se rappelle l'extraordinaire fortune de certains de nos établissements houillers et métallurgiques.

Les titres des mines d'Anzin, par exemple, émis, comme on sait, à cinq mille francs, valent aujourd'hui plus de cent mille francs.

Sans vouloir tirer une conséquence absolue d'un rapprochement qui peut paraître ambitieux, que ne doit-on pas attendre d'une exploitation placée dans des conditions aussi favorables que celles exposées plus haut?

Des dépenses considérables ont été faites jusqu'à ce jour pour amener les mines et usines des Asturies et le chemin de fer qui en est l'agent le plus essentiel à cette période d'exploitation rémunératrice où ils sont arrivés. Le bassin des Asturies est un champ industriel qui a été depuis longtemps et abondamment ensemencé. — Il appartient à la Société nouvelle d'en récolter les produits.

EN RÉSUMÉ :

Les OBLIGATIONS de la Société houillère et métallurgique des Asturies ont pour gage un ensemble de possessions diverses qui représente une valeur constatée de plus de 14 millions de francs. Les intérêts et

l'amortissement équivalent à 8 0/0 l'an et sont assurés par des revenus dès à présent acquis.

Les ACTIONS de la Société devant donner pendant les cinq premières années un revenu moyen de 11 0/0 et, dans un avenir prochain, un produit de 25 à 30 0/0, offrent un placement aussi solide qu'exceptionnellement avantageux.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Les obligations sont émises au prix de 250 fr. payables :

100 fr. en souscrivant,
100 fr. du 25 au 30 juin,
50 fr. du 25 au 31 juillet prochain.

Elles sont remboursables à 500 fr. dans une période de 47 ans, à partir de 1865. Le premier tirage aura lieu le 1^{er} juin 1866.

Elles rapportent 15 fr. d'intérêt par an, soit 8 fr. 0/0 (intérêts et amortissement compris), payables par semestre les 1^{er} juin et 1^{er} décembre, — jouissance du 1^{er} juin 1861.

Le paiement du coupon et le remboursement des obligations sorties auront lieu à Paris et à Madrid.

Les titres définitifs seront délivrés lors du troisième et dernier versement.

Après les époques fixées pour les versements, les intérêts sur les paiements en retard seront calculés à 6 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du 25 mai au 10 juin prochain.

A Paris, chez MM. les fils de Guilhou jeune, banquiers, rue de Provence, 50 ;

A Madrid, à la Compagnie générale de Crédit en Espagne, calle del Torco, 6.

La répartition aura lieu au prorata des demandes. Dans toutes les villes où la Banque de France a des succursales on peut verser au crédit de MM. les fils de Guilhou jeune, auxquels il est essentiel d'adresser le récépissé délivré par la succursale.

On peut se procurer au siège de la Société, rue de Provence, 50, à Paris, une Notice fournissant les renseignements les plus complets sur l'ensemble de l'affaire.

Revue des Journaux.

Le Moniteur, après avoir mentionné, dans son bulletin, que le ministre de la justice avait été amené à parler incidemment dans la chambre des députés, à Vienne, dans un sens favorable, de la constitution de la Hesse-électorale de 1834, ajoute :

« Cette digression a dû être d'autant plus remarquée que, jusqu'à ces derniers temps, l'Autriche avait appuyé la résistance du grand duché de Hesse qui se refuse à remettre en vigueur cette constitution, et que, d'un autre côté, le ministre de la justice s'exprimait, en quelque sorte, au nom de M. de Schmerling, dont il interprétait les paroles. »

Le Constitutionnel est d'avis que la note du Moniteur, par laquelle le Gouvernement invite les écrivains à la modération lorsqu'ils parleront de la religion et de ses ministres, s'adresse tout autant à la presse ultramontaine qu'à la presse révolutionnaire.

« Nous irons plus loin, dit M. Grandguillot : Selon nous, l'Union, le Monde, la Gazette de France et d'autres encore ont fait plus de mal à la religion, dans ces derniers temps, que le Siècle et l'Opinion Nationale. Il y a de ces haines qui fortifient; il y a de ces amitiés qui compromettent, et mieux vaut, pour l'Église catholique, servir de cible ordinaire à certains écrivains que de servir de drapeau d'emprunt à certains autres. »

Nous lisons dans le Journal des Débats :

« La note du Moniteur, publiée le lendemain du jour où a paru le discours du cardinal Mathieu, montre assez que le gouvernement est toujours prêt à faire preuve d'impartialité dans la répression, et que s'il se réserve le droit de suspendre le traitement des ecclésiastiques, il n'abandonne pas celui de protéger l'Église contre la presse. »

L'Union se borne à reproduire la note officielle, sans préambule ni commentaires.

Le Monde se montre tout aussi sobre de réflexions.

Le Siècle fait suivre la reproduction de la note du Moniteur des observations ci-dessous :

« Nous n'avons pas besoin de ces recommandations pour apporter dans la polémique une modération constante. Nos adversaires ont pris souvent une allure provocatrice; ils ont employé contre nous et contre nos principes les expressions les plus acerbes et les moins parlementaires : nous avons eu trop souvent occasion d'en citer des exemples. Malgré leurs déclamations, nous nous sommes toujours attachés à rester dans les limites des convenances et à ne pas nous laisser entraîner à une indignation qu'aurait pu justifier parfois les principes soutenus et les actes commis par le parti opposé. »

« Notre règle de conduite restera la même, sans passion, sans haine, sans récriminations acerbes; nous continuerons à défendre l'Église gallicane contre l'ultramontanisme, la société laïque contre la domination cléricalle. »

Pour extrait, J. C. Du VERGER.

Paris.

4 juin.

— Pendant le séjour de la cour à Fontainebleau, il y aura plusieurs chasses, des réceptions intimes,

mais point de grandes réunions d'étiquette. L'Empereur qui, de son cabinet de travail, communique télégraphiquement avec Paris, continue à diriger les affaires politiques pour lesquelles il ne s'en rapporte qu'à lui seul. Une fois par semaine, deux fois en cas d'urgence, le conseil des ministres s'assemblera à la résidence impériale.

— Rien n'est encore décidé à l'égard des excursions que LL. MM. se proposent d'effectuer dans le cours de la saison. La visite de l'Empereur au camp de Châlons et le séjour de l'Impératrice à Biarritz, quoique positivement arrêtés, n'ont pas d'époque déterminée. On parle toujours d'un voyage dans les départements du Centre.

— Après la discussion du budget, qui commence lundi, viendra au Corps législatif le projet de loi relatif aux grands travaux d'utilité publique. C'est par erreur qu'on a parlé d'un ajournement à l'an prochain de cette mesure, qui intéresse surtout les services départementaux.

M. le contre-amiral Hernoux, ancien député, ancien aide de camp de M. le prince de Joinville a été enlevé en moins de trois jours à sa famille et à ses amis par une congestion cérébrale qu'aucune maladie, aucune indisposition n'avait précédée ni indiquée.

— Nous avons fait connaître que M^{me} Elisabeth Paterson et son fils, M. Jérôme-Napoléon Bonaparte Paterson, avaient interjeté appel du jugement du tribunal de première instance de la Seine, en date du 15 février dernier, qui a rejeté leur demande à fin de compte, liquidation et partage de la succession du prince Jérôme. Cette affaire, qui avait été indiquée pour l'audience du 3 juin de la 4^{re} chambre de la Cour impériale, vient d'être remise au lundi 24 du même mois.

— Le bruit de la retraite de M. Stourm, sénateur, directeur général des postes, continue à circuler dans le monde administratif. M. Vendal, directeur des contributions directes, paraît devoir lui succéder. On parle aussi, mais très dubitativement, de M. de Girardin.

— MM. Mirès et Solar comparaitront le 6 juin devant la police correctionnelle.

— Tous les jours une foule de curieux se rend au Jardin-des-Plantes, qui possède un magnifique tigre du Sénégal qui offre cela de particulier qu'il est toujours en fureur : c'est son état normal. On lui donne chaque jour à dévorer, indépendamment de la viande de boucherie, quelque coq ou quelque lapin vivant; mais depuis la semaine dernière, le terrible animal a pris en affection une jolie petite poule noire qui vient, au milieu même des rugissements de son terrible hôte, becqueter sa ration, voler au-dessus de sa tête et se jouer entre ses griffes. Le féroce animal supporte ces gentilles en bon prince et paraît avoir adopté l'innocente compagne que les belluaires lui donnaient à dévorer.

Pour extrait : J. C. Du VERGER.

Jurisprudence administrative.

FABRIQUE. — EM RUNT. — NULLITÉ.

L'emprunt fait par une fabrique sans autorisation est nul, lors même qu'il serait articulé que la fabrique en a tiré profit.

Un jugement du Tribunal civil de St-Étienne, du 16 mai 1855, avait décidé que la fabrique était tenue au remboursement d'une somme empruntée pour l'érection d'un nouveau presbytère.

Sur l'appel, le jugement a été confirmé par arrêt de la Cour de Lyon du 17 novembre 1857, mais sur le pourvoi en cassation, la chambre civile a rendu, le 18 juillet 1860, un arrêt qui condamne la fabrique au remboursement.

SERVITUDE. — COURS D'EAU. — BARRAGE. —

COMPÉTENCE.

Le riverain d'un cours d'eau ne peut pas établir un barrage pour l'arrosage de sa propriété dont les bords sont élevés, si par cet ouvrage il fait refluer les eaux et nuit au mouvement d'un moulin supérieur.

L'autorité judiciaire est compétente pour statuer sur la contestation qui s'élève entre deux riverains à l'occasion d'un ouvrage nouveau établissant un cours d'eau; l'autorité administrative ne fait de règlement que dans un intérêt général.

Arrêt de la Cour de cassation, chambre civile, du 15 février 1860.

LOGEMENT MILITAIRE. — AUTORITÉ MUNICIPALE. —

LOGEUR. — AUTORISATION.

L'autorité municipale a le droit d'interdire aux habitants de faire loger hors de leur domicile les militaires de passage sans une autorisation spéciale, et aux aubergistes et logeurs de les recevoir sans que le billet de logement ait été visé à la mairie.

M. le préfet de l'Hérault, recommandait aux maires de désigner les seules hôtelleries dans lesquelles seraient logés les militaires que les habitants ne voudraient pas loger chez eux. Un arrêt de la Cour de cassation, chambre criminelle, du 13 juillet 1860, consacre ce droit pour les maires, de désigner ces hôtelleries.

CHASSE. — TERRAIN D'AUTRUI. — PASSAGE. — CHIENS.

Le chasseur qui traverse le terrain d'autrui avec ses chiens non muselés ni couplés, pour se rendre dans une propriété où il a le droit de chasser, ne commet pas le délit de chasse si ses chiens ne se sont pas mis en quête et n'ont pas poursuivi de gibier.

Arrêt de la Cour de cassation, chambre criminelle, du 26 juillet 1860.

Dernières nouvelles.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES.

Constantinople, 1^{er} Juin.

Le 4 juin, l'archevêque de Bulgarie, récemment arrivé, sera reçu en audience solennelle par le Sultan. De grands préparatifs sont faits à cette occasion.

Suez, 31 mai,

Avant-hier le transport la *Gironde* a mouillé sur rade. Il a à son bord les ambassadeurs du Roi de Siam. Ils partent aujourd'hui pour Alexandrie. La frégate *Asmodée* les attend dans ce port, pour les conduire à Marseille.

REVUE EUROPÉENNE.

Livraison du 1^{er} Juin 1861.

SOMMAIRE.

- I. Les Patriciens de Paris, Roman (Suite), par M. Ch. d'Héricault.
- II. Le Libre arbitre et la loi civile (Première partie), par M. Albert Lemoine.
- III. Un Mécontent d'autrefois : Bussy Rabutin, par M. Léopold Monty.

- IV. Le Tueur d'âmes, conte fantastique, par M. Erckmann-Chatrian.
 - V. La Décomposition de l'Allemagne, par M. Charles Du Bouzet.
 - VI. Nouveaux documents sur Marie Stuart, par M. Alphonse Dantier.
 - VII. Beaux-Arts : Le Salon de 1861, par M. Émile Perrin. — Théâtres et Salons, par M. Henri de Pène.
 - VIII. Bibliographie : De la Liberté, de M. John Stuart, par M. Dupont-White.
 - IX. Correspondance étrangère, par M. Aylie Langlé.
 - X. Chronique politique.
 - XI. Chronique financière et commerciale, par M. Louis Chauveau.
 - XII. Bulletin de bibliographie. Bulletin d'annonces.
- En vente Chez CALMETTE libraire, à Cahors.

Les Eaux de seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. — Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de **M. DUC, pharmacien de notre ville**. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphoïdes de M. DUC réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide sulfurique. Le prix de ces syphons n'est que de 30 centimes.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 1^{er} juin. Fournié (Marie).
2 — Cayla (Marie-Catherine-Marcelline).

- 2 — Contou (Louis).
 - 3 — Giustiniani Jean-Pierre).
 - 3 — Malique (Nathalie), naturelle.
 - 4 — Denestève (Eugène), naturel.
- Décès.
- 5 — Verdier (Paul-Marie-Antoine), 3 mois 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

COMMUNE DE CAHORS

Marché aux grains. — Mercredi, 5 juin.

| | Quantités | PRIX moyen de l'hectolitre. | POIDS moyen de l'hectolitre. |
|--------------|-----------|-----------------------------|------------------------------|
| Froment..... | 92 | 25 ^f 74 | 78 k. 240 |
| Maïs..... | 23 | 13 ^f » | » |

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA DEUXIÈME QUINZAINE DE MAI.

| | Pectolitre. | le quintal métrique. |
|--------------|--------------------|----------------------|
| Froment.... | 24 ^f 80 | 31 ^f 50 |
| Méteil..... | 21 35 | 29 97 |
| Seigle..... | 18 31 | 25 81 |
| Sarrasin.... | 16 40 | 25 55 |
| Maïs..... | 14 72 | 21 08 |
| Avoine..... | 11 46 | 26 49 |
| Haricots.... | 23 75 | 29 68 |

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^f 38; 2^e qualité, 0^f 34; 3^e qualité, 0^f 30.

VIANDÉ (prix moyen).

Bœuf, 1^f 40; Vache, 0^f 75; Veau, 1^f 26; Mouton, 1^f 23; Pore, 1^f 20.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

3 juin 1861.

| Au comptant: | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
|-----------------------|----------------|---------|---------|
| 3 pour 100..... | 69 40 | » | » 20 |
| 4 1/2 pour 100..... | 96 20 | » | » 20 |
| Banque de France..... | 2895 | » | » » |

A terme:

| | | | |
|--------------------------------------|-------|---|-----|
| 3 pour 100. 1 ^{er} cours... | 69 45 | » | » » |
| — Dernier cours. | 69 40 | » | » » |
| Crédit Mobilier..... | 697 | » | » » |

Chemins de fer.

| | | | |
|---------------------------|------|---|-----|
| Orléans..... | 4355 | » | » » |
| Nord..... | 987 | » | » » |
| Est..... | 576 | » | » » |
| Lyon libéré..... | 927 | » | » » |
| Midi..... | 571 | » | » » |
| Ouest..... | 522 | » | » » |
| Autrichiens..... | 503 | » | » » |
| Obligations du Midi..... | 305 | » | » » |
| Obligations de Saragosse. | 267 | » | » » |
| 3 pour 100 Espagnol... | » | » | » » |

4 juin.

| Au comptant: | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
|-----------------------|----------------|---------|---------|
| 3 pour 100..... | 69 45 | » 05 | » » |
| 4 1/2 pour 100..... | 96 40 | » 20 | » » |
| Banque de France..... | 2895 | » | » » |

5 juin.

| Au comptant: | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
|-----------------------|----------------|---------|---------|
| 3 pour 100..... | 69 40 | » | » 05 |
| 4 1/2 pour cent..... | 96 35 | » | » 05 |
| Banque de France..... | 2892 50 | » | » 2 50 |

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilet, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

MAISON NAYRAC

M^r TAILLEUR, à Toulouse

14, rue des Changes, 14.

Désireux de répondre à la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour, le sieur NAYRAC a l'honneur d'informer le Public qu'il vient de transférer son magasin à Toulouse.

Les ressources en main-d'œuvre, qu'il rouvrera dans cette grande ville, lui permettront de confectionner des vêtements qui ne laisseront rien à désirer.

Il viendra à Cahors deux fois chaque saison, régulièrement; la première pour montrer ses échantillons, la deuxième pour essayer les vêtements qu'on lui aura confiés.

TABLEAU

DES DISTANCES

EN MYRIAMÈTES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

BORDARY

M^d TAILLEUR, A CAHORS

A l'honneur de prévenir le Public, qu'ayant écoulé les anciennes marchandises qui lui restaient en magasin et se décidant à continuer son commerce, il vient d'assortir son magasin d'habits confectionnés, en tout genre et de la plus haute nouveauté. Tous ces articles seront livrés à prix fixe, mais d'une modicité inouïe.

Le magasin est situé à Cahors, boulevard sud, maison de Mme veuve Vilhès.

M. BORDARY a aussi un magasin à Figeac, Maison Liéven, banquier, en face l'Eglise St-Sauveur, pendant six mois de l'année seulement, depuis le 13 avril jusqu'au 15 juillet et du 15 octobre au 15 janvier. Il y est représenté par son employé, M. ST-AMAND, chargé de livrer les mêmes marchandises et aux mêmes conditions que lui à Cahors.

MAISON

MANDELLI FRÈRES,

Galerie Bonafous, sur le Boulevard, A CAHORS.

Les sieurs MANDELLI ont l'honneur de vous informer qu'ils viennent s'établir définitivement dans cette ville. Désireux de satisfaire leur nombreuse clientèle, ils sont à même de vous offrir des marchandises fraîches et nouvelles.

Vous trouverez dans leur magasin des couverts argentés, de la maison Charles Cristofle, un choix considérable de bicouterie, horlogerie, orfèvrerie, bronzes, cristaux, optiques, glaces, lampes, écrans javes, articles pour les fumeurs, etc.

Ils vous prient de leur faire l'honneur de visiter leur magasin.

Echange de matières d'or et d'argent.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE.

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

ÉTUDE DE NOTAIRE

À CÉDER, PARSUITE DE DÉCÈS

Elle est située à St-Projet, canton de Caylus, Tarn-et-Garonne.

S'adresser, pour traiter ou avoir des renseignements, à la famille CAUSSE demeurant à St-Projet, ou à M. BARRAU, chez M. Labie, notaire, à Cahors.

À LOUER

1^{re} UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN Situés dans l'enclos St-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2^o UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÉMENT Situés dans le même enclos. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour 25,000 francs de marchandises, qui doivent être écoulés d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

Veuve CHAMPARINY,

PLACE DU PALAIS DE JUSTICE, A CAHORS.

Éclairage minéral par le schiste. — Huiles légères. — Vente en gros et en détail.

La dame veuve CHAMPARINY a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, se décidant à continuer, avec le concours d'un contre-maitre de l'une des meilleures maisons de Bordeaux, le commerce de feu Champariny, son mari, elle vient d'assortir ses magasins de Lampes électriques au schiste, donnant la plus belle clarté qui ait encore paru, avec une économie incontestable sur l'huile végétale. Ce genre d'éclairage peut s'employer avec avantage pour Salons, Salles à manger, Salles de billards, Salles d'études, Églises, Hôtels, Cafés, Magasins, Ateliers, Cours et Jardins.

On trouvera chez elle, comme par le passé, un grand choix de Seringues, fabriquées dans ses ateliers; des Clyso-pompes, des Irrigateurs, des Baignoires, Bains de siège, Bains de pieds, Fontaines vernies et tous objets de ferblanterie brute et polie; Chandeliers, Flambeaux cuivre, bronze et argentés; Ustensiles de café et de cuisine, Articles en fer battu, Couverts en étain et en métal, Chaufferettes en tôle

et en bois, Soufflets. Grand choix de Lampes-modérateur. — Le tout sera vendu garanti, à 20 p. % au-dessous du cours. — Cafetières à filtre, cinq grandes tasses, à 1 fr. 50 cent.

La dame veuve CHAMPARINY se charge de la confection, sur commande, de tous objets concernant la ferblanterie, poterie d'étain, plomberie et zinc; vend, achète et échange pour du vieux étain.

MM. les Ecclésiastiques trouveront chez elle des Piscines, des Boîtes à saintes huiles et des Lanternes pour le saint viatique.

Elle espère que les soins, avec lesquels les marchandises seront livrées, et la modicité de ses prix lui mériteront, de la part du public, une confiance que tous ses efforts tendront à justifier.

Louage de Lampes et Quinquets pour Soirées.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU